

Les bénéficiaires de minima sociaux, toujours plus nombreux

En 2005, l'administration a versé davantage de minima sociaux qu'en 2004.

Cette progression concerne notamment le RMI.

Le département du Haut-Rhin est plus particulièrement touché par cette évolution.

Les minima sociaux sont des allocations dégressives, allouées à des bénéficiaires en situation de pauvreté, pouvant se combiner avec des situations d'invalidité, de vieillesse, de monoparentalité.

La répartition des minima sociaux a peu varié. Près de la moitié d'entre eux servent à subventionner les chômeurs en fin de droit.

RMI : une progression toujours plus rapide en Alsace

Fin 2005, 25 800 personnes touchaient le RMI en Alsace, soit 14 allocataires pour 1000 habitants. Ce nombre est légèrement inférieur à celui de la métropole : 18 pour 1000 habitants. Mais le nombre de titulaires du RMI progresse rapidement dans la région. En 2005, il s'est accru de 11 % en Alsace contre seulement 5 % dans l'ensemble de la métropole. Sa progression est principalement due à la forte poussée du chômage que connaît l'Alsace

depuis la fin de 2001. En effet, les chômeurs de longue durée, ne remplissant pas les conditions exigées pour toucher l'ASS (allocation de solidarité spécifique, versée par les Assedic), peuvent bénéficier du RMI. Ainsi, le nombre de Rmistes s'ajuste à l'évolution de la conjoncture avec un certain délai.

Ceci est encore plus visible au niveau départemental. Bien qu'encre vive, l'augmentation du nombre de Rmistes s'est ralentie dans le Bas-Rhin en 2005 : elle était de 15 % entre 2003 et 2004, elle s'est limitée à 9 % entre 2004 et 2005. Ce tassement s'explique en partie par un ralentissement de la croissance du chômage survenu en 2002 dans ce département. En revanche, dans le Haut-Rhin, l'augmentation du nombre de Rmistes continue au même rythme que l'année précédente, soit 16 %. En effet, il n'y a pas eu de ralentissement du chômage durant l'année 2002, dans ce département. Ainsi,

la croissance du nombre d'ouvertures de droits est vive dans le Haut-Rhin (75 % au cours de l'année 2005), alors qu'elle est proche de la moyenne métropolitaine dans le Bas-Rhin (56 %).

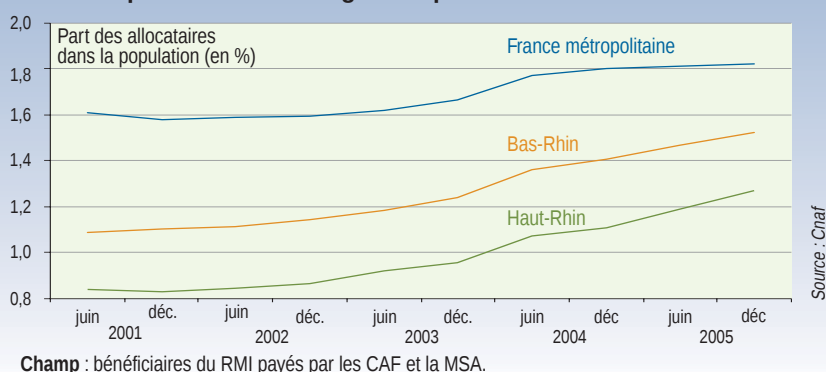
L'allocation de parent isolé, en hausse dans le Haut-Rhin

L'Allocation de Parent Isolé (API) est attribuée sous condition de ressources aux personnes assumant seules la charge d'un enfant né ou à naître. En 2005, plus de 4 600 personnes en bénéficient, et leur nombre s'accroît depuis 2001. Entre 2004 et 2005, près de 6 % d'allocataires supplémentaires ont été enregistrés dans la région, la hausse étant de près de 10 % dans le seul département du Haut-Rhin.

Progression régulière de l'allocation aux adultes handicapés

L'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) garantit un revenu minimum

2005 : la part de RMIstes augmente plus fortement dans le Haut-Rhin

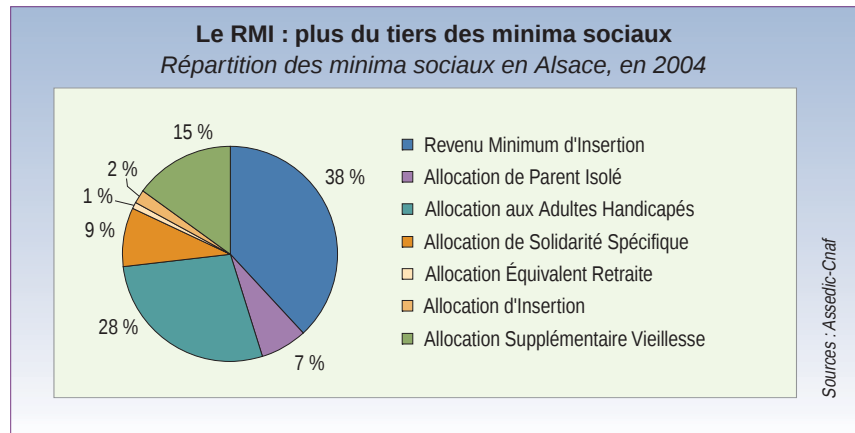


mensuel aux personnes handicapées qui ne peuvent prétendre ni à une rente d'accident du travail, ni à un avantage vieillesse. Son attribution est liée à des conditions médicales appréciées par la Cotorep. En Alsace, cette allocation concerne 17 700 personnes, en 2005, et représente plus du quart des minima sociaux. Depuis 2001, l'AAH progresse, avec une évolution lente et régulière de près de 3 % par an.

Augmentation des minima versés par les ASSEDIC

La diffusion du chômage, particulièrement du chômage de longue durée, engendre des situations de pauvreté.

Les Assedic versent des allocations de soutien aux chômeurs n'ayant plus droit à l'assurance chômage. La principale, l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS), est destinée aux chômeurs de très longue durée. En Alsace, elle représente 9 % des minima sociaux et concernait 5 700 personnes en 2004. Suite à la réforme de l'assurance chômage et à la diminution du nombre de chômeurs indemnisés, de plus en plus d'Alsaciens en bénéficient.



Les Assedic versent également l'Allocation Équivalent Retraite (AER) à un certain nombre de personnes de moins de 60 ans, totalisant 160 trimestres d'assurance vieillesse. Depuis 2002, date de sa création, le nombre de bénéficiaires de l'AER a rapidement augmenté pour atteindre 500 personnes en 2004. Un autre minima versé par les Assedic est l'Allocation d'Insertion (AI). Celle-ci est versée à des catégories particulières de demandeurs d'emploi : réfugiés politiques, détenus, victimes d'un accident de travail. En Alsace, 1 300 personnes bénéficiaient de cette allocation en 2004.

Moins de bénéficiaires de l'allocation supplémentaire vieillesse

Contrairement à la plupart des minima sociaux, dont le nombre de bénéficiaires augmente dans la ré-

gion, l'Allocation Supplémentaire Vieillesse (ASV) concerne de moins en moins de personnes. Elle s'adresse aux plus de 65 ans ayant de faibles revenus et leur permet d'atteindre le minimum vieillesse. En 2004, cette allocation représentait près de 15 % des minima sociaux dans la région (plus de 20 % en métropole). Sa diminution s'explique en partie par l'amélioration progressive des droits à pension dont disposent les personnes âgées, conséquence notamment de l'augmentation de l'activité féminine, au cours de ces dernières décennies.

Françoise DIDIERJEAN

Les données sur les minima versés par les ASSEDIC, ainsi que celles sur l'ASV ne sont pas encore disponibles pour 2005.

Progression plus forte en Alsace, en 2005

Évolution sur un an de trois minima sociaux (AAH, API et RMI)

	AAH		API		RMI	
	Bénéficiaires	Évolution (en %)	Bénéficiaires	Évolution (en %)	Bénéficiaires	Évolution (en %)
Bas-Rhin	9 662	3,6	2 929	3,5	16 387	8,9
Haut-Rhin	8 084	1,5	1 704	9,5	9 378	15,7
Alsace	17 746	2,6	4 633	5,6	25 765	11,3
Métropole	741 665	2,0	181 060	3,8	1 111 374	4,7

Source : CAF 2005